



***Appel à manifestation d'intérêt en vue de l'occupation temporaire du théâtre des 3T pour une
résidence de création***

Ville de Saint-Denis

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Date limite de remise des offres : lundi 12 mai 2025 à 12h00

Préambule

Le territoire de Saint-Denis est un lieu important de création et de diffusion pour des artistes de toutes disciplines confondues, venant du territoire ou au-delà. Afin d'entretenir et développer cette dynamique, la Commune de Saint-Denis défend une politique de soutien à la création visant à accompagner une pluralité de domaines artistiques (arts plastiques, spectacle vivant, métiers d'art) et formes de création (participative ou en immersion, en autonomie), répondant à deux axes principaux : faire émerger et prospérer la création artistique sous toutes ses formes, et rapprocher ses habitant·es des processus de création et recherche artistique.

Dans ce cadre, plusieurs résidences sont ouvertes aux artistes et artisan·es du territoire, sélectionné·es par la Ville et son éventuel partenaire. L'ensemble des candidat·es choisi·es dans chaque discipline sont désigné·es comme artistes associé·es à la Ville. Ils et elles bénéficieront des éléments suivants :

- Mise à disposition d'un espace de création ;
- Versement d'une bourse de production ;
- Accompagnement au développement (communication, diffusion, mise en réseau) par la Ville et éventuellement la structure d'accueil de la résidence ;
- Diffusion sur le territoire dionysien.

Le Théâtre du Troisième Type, dit les 3T, anciennement appelé Théâtre de la Belle Etoile, est une salle de spectacle située dans le quartier La Plaine Saint-Denis. Précédemment occupé par la compagnie Jolie Môme, le théâtre des 3T est dirigé depuis 2024 par la Compagnie le Tambour des Limbes, dirigée par Rémi Prin, en partenariat avec la société de production Compote de Prod et le Collectif la Bande à Léon en tant que compagnie associée.

Le théâtre des 3T situé 14 rue Saint-Just, 93200 Saint-Denis est un espace propice au développement de la création artistique.

Dans le cadre de sa politique de soutien à la création, la Commune de Saint-Denis lance plusieurs appels à projets de résidence, dont un pour le spectacle vivant, en partenariat avec le théâtre des 3T.

Cet appel à projets s'adresse aux artistes professionnel·les du spectacle vivant, qui sont en cours de production d'une création ou actuellement sur un projet de recherche et expérimentation artistique débouchant sur une création prochaine. Bien qu'il n'y ait pas d'objectif de diffusion immédiate, il est attendu du ou de la lauréat·e de pouvoir présenter sa création finale dans le cadre de la saison 2025/2026 des 3T.

Cet appel à projets concerne toutes et tous les artistes du domaine du spectacle vivant (théâtre, danse, performance, pluridisciplinaire...), cependant ne seront pas retenu·es les candidat·es qui présenteraient un projet de création musicale uniquement.

En plus et en amont de la diffusion de la création dans le cadre de la saison 2025/2026 du théâtre des 3T, et en dehors des cinq jours de résidence, le ou la candidat·e retenu·e peut être amené·e à présenter des restitutions et sorties de résidence au cours de la saison.

L'appel à projets consiste en une résidence de création de cinq jours dans la salle de spectacle des 3T. Le lauréat pourra demander une bourse de 3000 euros.

Cet appel à projets a pour objectif d'encourager le développement et la diffusion de la création artistique sous toutes ses formes et sensibiliser le jeune public à l'activité artistique et aux enjeux qu'elle revêt.

Pour cela, la Ville de Saint-Denis s'associe avec le théâtre des 3T pour proposer une résidence de cinq jours du 30 juin au 4 juillet 2025.

I- OBJET DU PRESENT APPEL A PROJETS

Conformément à l'article L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), il est porté à la connaissance des tiers le fait que la Ville de Saint-Denis est à la recherche de candidats en vue de l'occupation de la salle de spectacle du Théâtre des 3T, relevant du domaine public de la Ville de Saint-Denis pour une résidence de création pour une durée de cinq jours du 30 juin au 4 juillet 2025.

La Ville de Saint-Denis publie le présent appel à manifestation d'intérêt, visant à permettre à divers artistes de manifester leur intérêt pour ce projet.

II- ACTIVITES ENVISAGEES

Le présent AMI vise à autoriser une politique de soutien à la création ayant pour objectif d'accompagner une pluralité de domaines artistiques (arts plastiques, spectacle vivant, métiers d'art) et formes de création (participative ou en immersion, en autonomie). Dans ce cadre, plusieurs résidences sont ouvertes aux artistes et artisan-es du territoire, sélectionné-es par la Ville et le théâtre des 3T.

Les artistes désigné-es bénéficieront des éléments suivants :

- Mise à disposition d'un espace de création ;
- Versement d'une bourse de production de 3000€ ;
- Accompagnement au développement (communication, diffusion, mise en réseau) par la Ville et la structure d'accueil de la résidence ;
- Diffusion sur le territoire dionysien.

III- LIEU DE LA RESIDENCE

L'espace mis à disposition pour une occupation en résidence de création est situé dans la salle dite "Théâtre du Troisième Type", ouverte au public et aménagée en théâtre en septembre 2004, située au 14 rue Saint-Just, 93200 Saint-Denis.

Ses caractéristiques sont les suivantes :

- Une salle de spectacle avec un espace plateau et un espace scénique pour une capacité d'accueil de 140 spectateurs assis, d'une surface totale de 440m².

L'accueil en résidence se fera sans technique : aucune embauche ou location technique afférente ne pourront être effectuées par la Commune de Saint-Denis ou le Théâtre des 3T.

Dans le cadre de son occupation temporaire, le ou la candidat·e retenu·e pourra avoir accès à la cuisine de la salle dite "Théâtre du Troisième Type" pour se restaurer.

La Ville a conclu une convention d'occupation du domaine public du bâtiment dit « de la Belle Etoile » avec l'association Compagnie Le Tambour des Limbes, lui accordant une exclusivité d'occupation des espaces concernés. Cette convention est entrée en vigueur à compter 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 5 ans.

Par conséquent, l'autorisation d'occupation temporaire ne donnera pas droit à l'exclusivité de l'exploitation de l'ensemble de la salle dite "Théâtre du Troisième Type".

Cette mise à disposition ne doit donc pas entraver le bon fonctionnement de l'activité principale de la Compagnie Le Tambour des Limbes.

Le lauréat veillera au respect des bonnes mœurs de l'occupant et la mise à disposition de la salle de spectacle par ledit lauréat ne pourra être supérieure à la durée de la convention conclue entre la Ville et la Compagnie Le Tambour des Limbes, à savoir cinq ans.

L'occupation du domaine est conclue pour une durée de cinq jours.

IV- MODALITES D'OCCUPATION DES LIEUX

A- Autorisation temporaire du domaine public

En application des articles L.2122-2 et L.2122-3 du Code général de la propriété des personnes publiques, l'occupation du domaine public est temporaire, précaire et révocable pour une durée de cinq jours.

La Ville de Saint-Denis sera l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public.

B- Durée de l'autorisation

Elle est conclue pour une durée initiale de cinq jours du 30 juin au 4 juillet 2025.

C- Redevance d'occupation du domaine public

En principe, en vertu de l'article L.2125-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques, l'occupation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance.

En l'espèce, la mise à disposition sera consentie à titre onéreux à hauteur de 25 euros.

V- REMISE DES MANIFESTATIONS D'INTERET

A- Date de remise des offres

Les opérateurs intéressés disposent d'un délai pour manifester leur intérêt à compter de la publication du présent avis jusqu'au **lundi 12 mai 2025 à 12h00**.

Tout intérêt manifesté postérieurement à cette date ne sera pas pris en compte.

Sont éligibles toutes candidatures proposant un projet répondant aux objectifs fixés par le présent document.

B- Modalités de remise des offres

Les candidatures seront étudiées par la Direction des affaires culturelles de la Commune de Saint-Denis et l'équipe du théâtre des 3T, domiciliée au 14 rue Saint-Just, 93200 Saint-Denis.

Les candidatures complètes devront être envoyées l'adresse suivante :

- culture@saintdenis.fr

C- Présentation des candidatures

Les candidat-es qui souhaitent manifester leur intérêt devront transmettre les éléments suivants :

- Une présentation écrite de la structure candidate et porteuse : description du profil, curriculum vitae, créations passées, diffusions de projets en cours, actions menées sur le territoire si pertinent
- Une présentation du projet de création objet de l'éventuel accueil en résidence : note d'intention, références, équipe mobilisée sur la création, éventuels partenaires

VI- MODALITES DE SELECTION

A- Critères de sélection

La Commune de Saint-Denis entend soutenir la création artistique dans la limite de ses compétences légales.

En cas de manifestation d'intérêt, les offres du ou des candidats seront sélectionnées sur la base des critères suivants :

- Critère 1 : pertinence et intérêt du projet de création (40%) ; détail de l'intention artistique, qualité de la recherche et la réflexion menées pour la création
- Critère 2 : disponibilité et solidité du ou de la candidat-e ou l'équipe candidate (40%) ; disponibilités et qualifications des artistes en résidence
- Critère 3 : Le prestataire retenu devra limiter les impacts environnementaux de son activité en privilégiant les modes de transports écologiques et en limitant la production de déchets (20%).

B- Modalités de sélection

Aucune indemnisation ne sera versée aux candidats, quelle que soit la suite donnée à leur proposition.

Chaque candidat recevra un courrier faisant état de la décision de la Ville sur la suite à donner à sa candidature.